

**Compte rendu du
Conseil municipal du 10 septembre 2012**

1 – Approbation du plan de financement pôle petite enfance

La commune souhaite engager les travaux de construction de bâtiments publics pour accueillir le pôle petite enfance. Après délibération du 12 juillet 2012, un programme de construction de bâtiments neufs et de réhabilitations de bâtiments existants a été retenu avec une première étape : la construction de la crèche. Une demande de subvention au titre de la DETR doit être déposée.

Après en avoir délibéré, le conseil a approuvé à l'unanimité le plan prévisionnel suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Nature	MONTANT	Nature	MONTANT
Coût des travaux	441 000.00 €	DETR :	90 000.00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	35 059.50 €	Solde de l'emprunt	150 000.00 €
Sous total HT	476 059.50 €	FONDS PROPRES	241 217.74€
TVA : 19.6%	93 307.66€	FCTVA	88 149.42 €
TOTAL TTC	569 367.66€	TOTAL TTC	569 367.66 €

et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

2 – Avenant n°2 lot 3 mise en valeur du Rocher

Les travaux du lot n° 3 «Maçonnerie » ont été attribués à l'Entreprise COLAS pour un montant initial de 78 541.37 € HT soit 93 935.48€ TTC;

Un premier avenant avait été pris pour un montant de 9 301.18€ HT ramenant le marché à 87 842.55€ HT soit 105 059.69€ TTC.

Certaines prestations n'ont pas été réalisées (grenailage) ramenant le solde de l'opération à 81 680.72€ HT soit 97 690.14 € TTC;

Considérant qu'une diminution du marché de 7% a été constatée, un avenant en moins-value doit être réalisé pour un montant de **6 161.83€ HT soit 7 369.55€ TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de valider cet avenant.

3 – Indemnité stagiaires

Deux étudiants en DUT informatique, imagerie numérique, ont effectué un stage à la Mairie d'Aiguilhe du 05 juin au 13 août 2012.

L'objectif pédagogique du stage était la réalisation de contenus en 3D (trois dimensions) pour une interface de visites virtuelles du Rocher St Michel. Conformément à la réglementation en vigueur, les collectivités locales n'ont pas obligation de verser une gratification. Le Maire propose toutefois de verser à chacun des stagiaires, une gratification de 400€ correspondant à la réalisation partielle de l'objectif confié.

4-Adhésion d'une nouvelle commune à l'EPF (Établissement Public Foncier)

L'établissement public foncier a pour objectif de préfinancer les acquisitions foncières immobilières. La commune d'Ebreuil, département de l'Allier, par délibération en date du 5 juin 2012, a demandé son adhésion à l'Établissement public foncier.

Le conseil d'administration dans sa délibération du 12 juin 2012, a accepté cette demande et l'assemblée générale de l'EPF, réunie le même jour, a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a donné son accord à l'adhésion précitée.

5 – Etude de gestion des eaux pluviales du coteau

Lors d'épisodes pluvieux violents sur le coteau d'Aiguilhe, des problèmes de capacité du réseau d'eau pluviale, de soulèvements de regards, ont été signalés par des riverains. La commune a donc contacté un bureau d'étude pour effectuer une étude hydrologique et hydraulique sur le bassin versant lié à l'impasse de la Falaise. Après discussion, il s'est avéré plus opportun d'étendre cette étude à l'ensemble du bassin versant du coteau. Cette étude hydrologique et hydraulique sur le coteau permettra d'identifier sur un bassin versant plus étendu, les réseaux gravitaires existants et leur capacité, de simuler le comportement du réseau en fonction d'hypothèses de hauteurs d'eau de pluie, de définir les priorités d'intervention et les solutions envisageables pour améliorer le dispositif. Le coût prévisionnel de cette étude est de 8 625€ HT.

Le SAE devrait assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude. A l'unanimité, le conseil décide d'effectuer cette étude.

6- DIA 6 impasse des Vignerons

Le 12 juillet 2012, la commune avait décidé de préempter pour la maison 6 impasse des Vignerons, cadastrée AC n°199 pour deux raisons : lutter contre la précarité et lutter contre les propriétaires fantômes. Cependant, les futurs acquéreurs ont exprimé leur volonté de rénover cette maison. Après discussion, le Conseil à l'unanimité décide de ne plus préempter.

7 – DIA 16 rue Saint Michel

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune pour un bâtiment rue Saint-Michel et rue Nationale, cadastré sous les numéros 164 et 117 de la section AC.

8 – DIA les Planches

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune pour un appartement impasse les Planches, cadastré sous le numéro 287 de la section AB.

9 – Abrogation du dispositif de majoration des droits à construire de 30%

La loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire permet de majorer les droits à construire pendant 3 ans.

Dans le cadre de la procédure, une information du public a eu lieu sur la commune d'Aiguilhe sous une forme comparable à celle d'une enquête publique du 25 juin 2012 au 27 juillet 2012.

Durant toute cette phase de consultation, aucune personne n'est venue à la Mairie, aucun courrier n'a été envoyé et aucun rendez-vous n'a été sollicité auprès de l'adjoint à l'urbanisme.

Entre temps, la loi du 06 août 2012 a abrogé cette nouvelle disposition. Le conseil clôture, à l'unanimité ce dispositif.

10 – Adoption d'un plan de formation territorialisé

Obligation est faite aux collectivités locales d'adopter un plan de formation, préalable nécessaire à l'utilisation du Droit Individuel à la Formation professionnelle de leurs agents (DIF).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter, pour ses agents, le plan de formation territorialisé du Pays du Velay validé par le Comité Technique le 15 mars 2012.

Cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :

- intégration et professionnalisation,
- perfectionnement,
- préparation aux concours et examens professionnels.

11 – Adoption d'un règlement de formation

Les modalités d'accès au plan de formation et de sa mise en œuvre doivent être précisées dans la cadre d'un règlement interne. Celui-ci doit être approuvé par l'instance délibérante de la collectivité. Le conseil décide d'adopter, à l'unanimité, ce règlement de formation, applicable à compter du 01 octobre 2012.

12 - Tarifs salle polyvalente:

La salle polyvalente d'Aiguilhe est mise à disposition, à l'année, à des associations extérieures à la commune telles que l'UFOLEP et l'association Gymnastique Volontaire pour des cours de danse et de gymnastique. Il est proposé de revoir le tarif horaire et de fixer celui-ci à **9.50 euros** à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil municipal adopte à la majorité cette proposition.

Informations au conseil

1050^{ème} anniversaire :

Un point a été fait sur les animations dans le cadre du 1050^{ème} sur Aiguilhe :

Le concert du Festival de la Chaise Dieu (01/09/12) a attiré 150 personnes et 90 personnes ont participé à la conférence présentée par Mr Humbert Jacomet sur le thème : « Le voyage de Gotescalc, Evêque d'Anis, des confins d'Aquitaine en Galice » (01/09/12). Le dimanche 02 septembre, 60 personnes ont effectué la randonnée pédestre sur le chemin de St Michel.

Le 29 septembre approche, le spectacle de la fresque historique se prépare avec un cinquantaine de bénévoles figurants. Monsieur le maire demande à l'ensemble des conseillers de se tenir disponibles pour l'organisation de cet événement.

Trail:

Présentation des différents points où se positionneront les signaleurs. 1500 personnes se sont inscrites.

Ecole:

75 élèves à l'école la Coustette pour 2012 dont 40 habitent la commune et 34 proviennent de 11 communes autour d'Aiguilhe. D'ici fin 2012, l'école attend la venue de 8 élèves supplémentaires.